



RAPPORT ANNUEL 2022

Mentions légales :

Éditeur : SOCIALBERN
Association Bernoise des Institutions Sociales
Freiburgstr. 255
3018 Berne

www.socialbern.ch, info@socialbern.ch
031 550 15 95

Rédaction & lay-out : Rolf Birchler / SOCIALBERN
Photo de couverture : iStock by Getty Images
No. Doc. : 110.22.fr
Version : 28.03.2023

SOCIALBERN est une association cantonale des associations professionnelles nationales  et **YOUWITA**
et ainsi que **ARTISET**, la fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien.

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	4
Rapport de performance	6
Objectif stratégique 1	6
Objectif stratégique 2	9
Objectif stratégique 3	11
Objectif stratégique 4	12
Autres prestations de l'association	13
Comités & représentations	15
Comités de l'association	15
Réseau & représentation	16
Comptes annuels	18
Bilan au 31.12.2022	18
Comptes annuels 2022	19
Annexe des comptes annuels	20
Rapport de révision	21
Commentaires des comptes annuels	22
Annexe 1: Comités Collaborateurs	23
Comité exécutif	23
Commissions spécialisées	23
Secrétariat général	24
Annexe 2: chiffres clés	25
Nombre de membres / institutions	25
Nombre de places dans les institutions	27

INTRODUCTION

Les réformes de fond prennent du temps. Ceci vaut également pour l'introduction des nouveaux modèles de pilotage et de financement pour les personnes ayant besoin d'une assistance particulière.

Au début de l'année sous revue, un jalon important a été franchi dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse : la loi révisée sur l'école obligatoire (LEO) et la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) sont toutes deux entrées en vigueur. L'ensemble de l'offre éducative de l'école obligatoire est désormais regroupé sous un même toit. Les « prestations particulières d'encouragement et de protection (Ppep) » ont également été regroupées dans une direction, la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ). Ainsi, les deux domaines « Offres spécialisée de l'école obligatoire (OSEO) » et « Prestations particulières d'encouragement et de protection (Ppep) » sont désormais séparés sur le plan organisationnel au sein du canton, et gérés avec de nouveaux modèles de pilotage et de financement. Le changement de système est globalement réussi, même si plusieurs thèmes nécessitent encore des clarifications et des optimisations.

Dans le domaine des personnes adultes en situation de handicap, le changement de système reste encore à faire. L'introduction du financement axé sur la personne, prévue pour le 01.01.2024, constitue un changement de paradigme majeur. SOCIALBERN se félicite également, de manière explicite, du renforcement de l'autodétermination, de la responsabilité personnelle, de la liberté de choix relative et de la participation des personnes handicapées. Avec la première lecture de la loi au Grand Conseil en décembre 2022, une étape importante a été franchie vers la mise en œuvre. Parallèlement, il faut constater que les prestataires de services manquent toujours d'un minimum de sécurité en matière de planification en raison du peu d'informations fournies sur la mise en œuvre concrète et les indemnités. Même si des tendances se dessinent : un an avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, beaucoup de choses restent incertaines en ce qui concerne la marge de manœuvre agogique et entrepreneuriale des prestataires de services pour le développement de leurs offres.

Comment la branche doit-elle faire face à cette situation ? Une grande partie des institutions sont nées d'initiatives privées, dans des conditions très difficiles, mais avec beaucoup de motivation et un grand esprit d'entreprise. Les temps ont changé – mais l'objectif d'aider les personnes ayant besoin de soutien reste le même. Le renforcement de la participation active et de l'autonomie des personnes ayant besoin de soutien est la mission sociale principale de toute institution. Les responsables d'institutions connaissent aujourd'hui déjà le grand écart que cela implique entre mission sociale et esprit d'entreprise. Les réformes en cours rendent ce défi encore plus exigeant et requièrent des institutions qu'elles se repositionnent dans le paysage des fournisseurs·euses de prestations et qu'elles recherchent des opti-

sations opérationnelles et des modèles commerciaux adaptés tout en faisant avancer le processus stratégique.

Les prestations flexibles, orientées vers les besoins individuels de soutien, gagnent en importance. Les offres doivent en outre devenir plus transparentes, afin de favoriser des innovations opérationnelles et sociales. Parallèlement, la pression financière et le risque entrepreneurial continuent d'augmenter.

Compte tenu des grands changements d'ordre législatif et sociopolitique qui s'opèrent actuellement, il est indispensable de se pencher sur l'avenir, sur l'évolution des besoins des personnes ayant besoin de soutien et, par conséquent, sur les innovations et les adaptations possibles en matière d'orientation, d'offres et de structures. Les conditions-cadres en partie encore insuffisamment clarifiées peuvent certes rendre difficiles des décisions porteuses d'avenir. Mais dans le même temps, la confrontation avec des scénarios offre également l'opportunité de porter un regard au-delà des limites apparemment fixées. C'est avec plaisir que nous constatons qu'un grand nombre de fournisseurs·euses de prestations relèvent activement ce défi, se penchent intensivement sur leurs rôles, leur positionnement, l'offre de prestations future et les structures appropriées, et prennent activement en main les processus de changement correspondants.

L'année précédente aussi, nous avons soutenu nos membres dans cette phase de changement. SOCIALBERN s'est engagé auprès des unités administratives compétentes ainsi qu'au niveau politique pour obtenir des conditions-cadres fiables, attractives et comparables pour les prestataires de services. Parallèlement, nous soutenons nos membres de manière ciblée dans la gestion des défis actuels et dans la construction de l'avenir par l'organisation de manifestations spécialisées et de réseautage et par des services d'information.

SOCIALBERN se penche activement sur son propre développement ultérieur, afin de rester, à l'avenir aussi, l'association de branche et patronale de RÉFÉRENCE dans le canton de Berne pour les fournisseurs·euses de prestations dans le domaine social des personnes ayant besoin d'une assistance particulière. Avec la nouvelle charte mise en consultation en 2022 et qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale de 2023, ainsi que les priorités stratégiques 2022-2025, des bases stratégiques importantes ont pu être élaborées. Le comité exécutif a lancé à l'automne l'analyse des structures de l'association en vue du développement durable de celle-ci. Les travaux se poursuivront en 2023, l'objectif étant de pouvoir procéder à d'éventuelles adaptations à partir de 2024.



Therese Zbinden
Présidente



Rolf Birchler
Directeur

RAPPORT DE PERFORMANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Accompagnement actif et participation à l'introduction des nouveaux modèles de gestion & de financement pour les domaines enfance/jeunesse et adultes en situation de handicap.

Alors que les nouveaux modèles de gestion et de financement ont déjà été instaurés dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, l'introduction du modèle dans le domaine des adultes en situation de handicap est prévue au 01.01.2024. Il s'agit d'accompagner étroitement les processus, tant avant l'entrée en vigueur qu'au cours de la phase d'introduction, afin d'aboutir à des solutions fiables, équitables et réalisables et de permettre aux membres de maîtriser avec succès le processus de transition.

Domaine de l'enfance et de la jeunesse

Au 01.01.2022, la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) ainsi que la loi révisée sur l'école obligatoire (LEO) sont entrées en vigueur. Un jalon important a ainsi été franchi. L'enseignement spécialisé est depuis lors placé sous la responsabilité de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) et désormais désigné « Offre spécialisée de l'école obligatoire OSEO ». L'ensemble de l'offre éducative de l'école obligatoire est désormais regroupé sous un même toit. Les « prestations particulières d'encouragement et de protection (Ppep) » ont également été regroupées dans une direction, la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ). Ainsi, les deux domaines OSEO et Ppep sont désormais séparés et gérés selon de nouveaux modèles de pilotage et de financement. Ceux-ci ont pour objectif de promouvoir le développement ciblé et concerté des offres grâce à des directives plus claires et à une transparence accrue.

Dans l'ensemble, les changements de système ont été réussis et les fournisseurs-euses de prestations ont également bien géré les adaptations. Dans le même temps, un changement de système aussi profond suscite de nombreuses incertitudes et de nouveaux questionnements quant à la mise en œuvre. Il est parfois épuisant de devoir « supporter » des ambiguïtés et des incertitudes – quel est le moment opportun pour procéder à des réajustements ? Cela demande de la patience, tout en restant vigilant et en entretenant des échanges ciblés et réguliers. SOCIALBERN avait déjà participé à l'élaboration des nouveaux modèles de pilotage et de financement et s'est maintenant activement impliqué auprès des directions compétentes pendant la période d'introduction, afin de contribuer à la mise en place de modèles de pilotage et de financement fiables, équilibrés et adaptés à la pratique. De nouveaux cadres d'échanges bilatéraux et trilatéraux permanents ont pu être mis en place avec la DIJ et l'INC, pour le traitement des défis à court terme et

des aspects à long terme, ainsi que pour la recherche de solutions. Les échanges étroits et constructifs avec les deux directions compétentes se sont avérés bénéfiques. Grâce à un monitoring complet, SOCIALBERN a élaboré un précieux instrument de pilotage, qui constitue la base de l'examen et de la priorisation des actions nécessaires. Cet instrument fait l'objet de discussions régulières au sein des commissions du comité exécutif et des commissions spécialisées, et les thèmes sont traités et classés par ordre de priorité. Il est réjouissant de constater que des améliorations ont déjà été apportées dans de nombreux domaines ou que des développements ont été initiés. Par exemple, dans le cadre d'un processus constructif avec l'administration, un grand nombre d'optimisations ont pu être obtenues grâce aux inputs concernant les processus PES¹ et d'affectation. D'autres thèmes centraux ont porté sur le développement des planifications des offres et des soins, sur les adaptations des offres ainsi que sur les compétences et le financement des offres d'accueil de jour à orientation socio-pédagogique à l'interface entre l'OFSP et les Ppep. Par ailleurs, au travers d'échanges avec les services responsables, des optimisations ont également pu être réalisées dans les processus de controlling et de reporting.

L'accent a également été mis sur le soutien aux membres dans le cadre du processus de transition. Par le biais des « SOCIALBERN News », les membres ont été régulièrement informés des thèmes à venir et des discussions avec l'administration. Parallèlement, les directions ont été sensibilisées aux besoins nécessaires en matière de communication, lesquels ont été pris en compte via l'organisation de manifestations, la mise à disposition de FAQ sur le site web et par la publication de newsletters. Par ailleurs, SOCIALBERN a mis à la disposition de ses membres de nombreux modèles et outils, par exemple pour les règlements de fonds obligatoires en rapport avec les contrats de prestations ou pour le contrat de prise en charge.

Domaines des adultes

Le projet de « Loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) », adopté le 06.07.2022 par le Conseil-exécutif à l'attention du Grand Conseil, a été très attendu. 15 ans après la déclaration du Conseil-exécutif d'examiner l'introduction du financement axé sur la personne et 11 ans après la présentation du plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation de handicap, un projet de loi correspondant est désormais disponible et devrait entrer en vigueur le 01.01.2024.

SOCIALBERN salue le fait que la loi (a) renforce l'autodétermination, la responsabilité personnelle, la liberté de choix relative et la participation des personnes en situation de handicap et (b) constitue la base d'un financement des prestations ambulatoires, partiellement résidentielles et résidentielles pour les personnes en situation de handicap, en fonction de leurs besoins. Par rapport à la version mise en consultation en 2020, le projet a gagné en clarté et en cohérence, et certaines optimisations concrètes ont pu être perçues. Toutefois, même un an avant l'introduction prévue de la nouvelle loi, de nombreuses questions essentielles en matière d'organisation, qui sont d'une importance majeure pour une mise en œuvre réussie du nouveau système et pour la fourniture de prestations, restent vagues ou totalement sans réponse et sont déléguées à la compétence du Conseil-exécutif et de la DSSI (c.-à-d. la réglementation dans des ordonnances et des ordonnances de direction). L'ordonnance

¹ Procédure d'évaluation standardisée

absolument nécessaire pour une évaluation complète ne sera toutefois disponible pour une consultation qu'au printemps 2023. SOCIALBERN a critiqué le fait que des points essentiels du nouveau modèle de pilotage et de financement (par exemple concernant les taux d'indemnisation, la planification des soins et les critères concrets de reconnaissance) ne soient rendus transparents que peu de temps avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Ceci complique considérablement les travaux de préparation stratégiques. Néanmoins, la branche se penche activement sur l'orientation future, les offres et les processus conceptuels de prise en charge, et aborde les changements de manière proactive. C'est avec plaisir que nous constatons le grand engagement et la ferveur dont font preuve bon nombre de fournisseurs-euses de prestations, pour faire face à l'évolution des conditions sociales et légales.

Dans le cadre d'une audition, SOCIALBERN a informé la Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) du Grand Conseil de ses évaluations de la loi, et a présenté de nombreuses propositions d'adaptation, notamment en ce qui concerne le processus de participation, l'évaluation indépendante des besoins, la formation professionnelle initiale et continue du personnel qualifié ainsi que le délai d'introduction. Les membres de l'association et les députés au Grand Conseil ont également reçu des informations adaptées au groupe cible. Le 07.12.2022, le Grand Conseil s'est finalement penché sur la LPHand dans le cadre de la première lecture. Un nombre considérable d'amendements ont été discutés. Il est également réjouissant de constater que plusieurs demandes présentées par SOCIALBERN ont déjà reçu le soutien du Grand Conseil en première lecture ou ont été renvoyées pour révision. L'examen de la LPHand se poursuivra au Grand Conseil lors de la deuxième lecture en juin 2023 et sera probablement clôturé à cette occasion. Les points encore litigieux et rejetés en première lecture seront ensuite traités. L'association fera part de ses positions en temps opportun.

Les autres travaux préparatoires pour le changement de système sont menés par le canton sous une forte pression du temps. Il est d'autant plus important, dans une telle situation, de mener une politique d'information aussi transparente et claire que possible vis-à-vis des fournisseurs-euses de prestations. SOCIALBERN s'est engagée avec force en faveur d'une communication plus intensive du canton. Les événements d'information organisés par la DSSI en novembre ont permis de répondre à certaines des questions des fournisseurs-euses de prestations.

Du point de vue de SOCIALBERN, la forte pression du temps est probablement l'une des raisons pour lesquelles la branche et l'association, ainsi que d'autres parties prenantes, ne sont pas suffisamment impliquées par la DSSI dans les travaux préparatoires. Ainsi, entre autres, les ateliers n'ont toujours pas d'informations concrètes et fiables sur la stratégie générale du canton concernant le domaine du travail ainsi que sur le forfait d'infrastructure prévu pour le 01.01.2024 et l'introduction prévue d'un modèle de coûts standard pendant la phase d'introduction de la loi. Deux rencontres intensives et fondamentalement constructives ont certes eu lieu entre la commission spécialisée « Production et intégration professionnelle (FaKo PEM) » et les représentants de la DSSI, mais le canton n'a pas encore lancé les autres étapes communes envisagées, ce qui a poussé SOCIALBERN à intervenir au niveau du Conseil exécutif. De plus, des interventions politiques du Grand Conseil sur ce thème sont en suspens. SOCIALBERN a été explicitement invité à participer à un

groupe de travail pour la conception de la formation sur le futur outil d'évaluation des besoins (IHP)². Les représentant·es de trois institutions ont présenté des réflexions dans l'optique des fournisseurs·euses de prestations qui procéderont à l'évaluation des besoins à l'avenir.

Il est heureux que la participation du canton à maplace.ch/meinplatz.ch soit devenue une réalité. maplace.ch est une plate-forme d'offres en ligne attractive pour les offres de logement, de travail et de structure de jour pour les personnes adultes en situation de handicap. Avec la plateforme en ligne, on dispose désormais, en complément de participa.ch, d'un précieux outil d'information qui peut contribuer de manière importante à la liberté de choix, mais aussi au pourvoiement rapide des places vacantes. Il s'agit là d'une excellente mesure d'accompagnement, notamment dans la perspective de l'introduction de la LPHand. Les offres du canton de Berne ont été mises en ligne en novembre 2022. SOCIALBERN s'est activement engagé en faveur de l'admission du canton de Berne sur la plateforme et a salué la conclusion d'un contrat correspondant entre la DSSI et l'exploitant de la plateforme, la fondation meinplatz.ch. SOCIALBERN s'est également engagé financièrement : comme annoncé l'année précédente, l'association a versé une contribution de CHF 5'000 au capital de la fondation meinplatz.ch après la conclusion de la collaboration du canton avec maplace.ch.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Renforcement de la représentation des intérêts / RP de l'association.

Avec les changements des conditions-cadres, l'importance d'une représentation forte des intérêts augmente. En outre, l'administration est la principale partie prenante, car c'est en travaillant avec elle que l'on peut obtenir le plus efficacement des changements en apportant et en discutant des réflexions et des opinions. Toutefois, cela ne porte pas toujours ses fruits. Il est donc d'autant plus important d'avoir une influence durable sur le monde politique. Des mesures supplémentaires devraient renforcer la représentation des intérêts encore davantage.

Renforcement du réseau politique

Il est indispensable d'avoir de bons contacts fiables au sein du Grand Conseil, afin de pouvoir faire valoir avec succès les demandes de la branche au niveau politique. L'année électorale 2022 était donc particulièrement importante pour SOCIALBERN. SOCIALBERN a invité ses membres à signaler à l'association les candidat·es qui s'engagent en faveur des institutions sociales. Différents canaux ont ensuite été utilisés pour communiquer sur ces candidat·es à l'élection au Grand Conseil et parler de leur engagement en faveur des prestataires de services sociaux. Il est heureux que certaines des personnes soutenues soient parvenues à se faire élire. Parallèlement, les départs prévus et imprévus ont entraîné d'autres changements significatifs concernant les interlocuteurs·trices au sein du pouvoir législatif. L'association a félicité tous les membres élus au Grand Conseil pour leur élection et les a sensibilisés aux préoccupations de la branche. Un grand nombre de nou-

² Méthode du plan d'aide individuel

veaux contacts ont pu être noués et les relations existantes ont été intensifiées. L'audition sur la LPHand auprès de la commission de la santé et des affaires sociales (Csoc) s'est avérée très précieuse et a permis des échanges intensifs. Il s'agit à présent d'intensifier le réseautage.

Améliorer les bases conceptuelles

L'amélioration systématique des bases conceptuelles avec le concours d'experts externes n'a pas encore commencé. Toutefois, grâce aux informations et aux instruments déjà disponibles, on dispose d'une bonne base pour entreprendre ces travaux de manière ciblée.

Réseautage avec des organisations partenaires

La mise en réseau et la collaboration avec des associations faïtières et d'autres organisations partenaires ont également été intensifiés en 2022. Afin de donner une assise plus large aux revendications et de se faire ainsi mieux entendre, une collaboration intensive a été mise en place avec des associations et organisations partenaires sur de nombreux thèmes politiques (en particulier LPHand, mesures salariales, thématique du manque de personnel qualifié).

La fusion des deux associations faïtières nationales CURAVIVA Suisse et INSOS Suisse, avec l'appui de SOCIALBERN, est fort heureusement devenue réalité. Le 01.01.2022, la fédération commune ARTISET avec les associations de branche pour les domaines des personnes en situation de handicap (INSOS), de l'enfance et de la jeunesse (YOUVITA) et des personnes âgées (CURAVIVA) a officiellement commencé ses activités. Il en résulte des améliorations et des gains de synergie significatifs. Les doublons qui existaient jusqu'à présent dans le domaine des adultes, avec deux associations faïtières, ont pu être éliminés. Par ailleurs, le domaine de l'enfance et de la jeunesse est renforcé avec YOUVITA.

SOCIALBERN siège, par l'intermédiaire de Urs Schmitt / ZEMI Interlaken, membre de la commission spécialisée « Foyers et accueils de jour pour adultes en situation de handicap (FaKo WOT) », au nouveau conseil de branche d'INSOS, ce qui assure une bonne liaison avec SOCIALBERN.

Un accent particulier a été mis sur le renforcement du travail en réseau dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue. La collaboration avec l'OrTra Social du canton de Berne a encore été intensifiée au cours de l'année sous revue. Différentes rencontres ont permis d'aborder des questions importantes concernant le développement ultérieur du domaine du personnel qualifié ainsi que le financement de l'OrTra et d'élaborer des solutions communes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Garantir la qualité de l'accompagnement et du suivi à l'aide d'un personnel spécialisé suffisant et formé de manière adéquate.

La garantie à long terme d'un nombre suffisant de professionnels bien formés, de conditions de travail attrayantes et équitables ainsi que de conditions-cadres personnelles et financières appropriées pour les fournisseurs de prestations dans un marché du travail de plus en plus concurrentiel est essentielle pour fournir des services de qualité dans un environnement exigeant et en forte mutation. Cette question doit être abordée avec les partenaires, en particulier avec OdA Soziales Ct. de Berne.

Travail de fond et de coordination

La pénurie de personnel qualifié et la difficulté à trouver et à conserver des professionnel·les qualifié·es, adéquat·es et en nombre suffisant sont également remontées dans le peloton de tête des préoccupations des institutions sociales. Au cours de l'année sous revue, SOCIALBERN a intensifié ses échanges avec ARTISET et certaines sections cantonales, afin d'aborder cette thématique de manière coordonnée et de poursuivre son traitement sur la base de fondements communs. Une action isolée de SOCIALBERN n'est ni efficace ni réalisable. La mise en valeur des bases doit être autant que possible coordonnée à l'échelle nationale et réalisée sous la direction d'ARTISET. Heureusement, les demandes ainsi que les travaux de base déjà effectués par SOCIALBERN ont été bien accueillis par ARTISET et ont déjà été activement développés. Ces réflexions sont désormais intégrées dans les positionnements, les projets et les outils de l'association faîtière sur ce thème, qui a été positionné comme une priorité importante de l'association.

Au niveau cantonal, les échanges avec l'OrTra Social du canton de Berne ont été intensifiés afin d'harmoniser les positions et de mettre en place d'éventuelles mesures. En 2023, il est notamment prévu d'organiser une manifestation de branche commune.

Conditions structurelles pour les fournisseurs-euses de prestations

Les directives juridiques et financières du canton constituent un cadre essentiel pour la rémunération des collaborateurs·trices. Avec l'alignement des salaires du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire spécialisé sur le niveau de l'école régulière, un jalon essentiel a pu être atteint pour ce groupe de collaborateurs·trices au cours de l'année sous revue. Dans le même temps, la problématique des évolutions salariales divergentes pour différents groupes de collaborateurs·trices au sein d'un même établissement s'est encore aggravée en raison des différentes compétences des directions et de la divergence des directives et processus en matière de système salarial et d'évolution des salaires au sein des unités administratives cantonales. Ainsi, l'introduction de la « loi sur l'encouragement et la protection des enfants (LPEP) » dans le domaine de l'hébergement résidentiel d'enfants et de jeunes a entraîné la suppression de l'adaptation « automatique » des salaires au renchérissement conformément aux mesures cantonales. Grâce à l'intervention réussie de l'association, les fournisseurs-euses de prestations ont obtenu une adaptation exceptionnelle des tarifs pour 2023, ce qui a permis de prendre des mesures salariales analogues à celles des autres domaines de prestations. Il faut toutefois constater que la décision du Grand Conseil de ne pas accorder une compensation intégrale du renchérissement – malgré une action engagée de représentation des intérêts menée par SOCIALBERN, CURAVIVA.BE et les associations de travailleurs-euses – a globalement fait baisser le niveau des salaires réels et entraîné une exacerbation

des défis dans le domaine salarial, d'autant plus que de nombreux cantons voisins versent des salaires parfois nettement plus élevés.

Dans le domaine des personnes adultes ayant besoin de soutien, SOCIALBERN a insisté dans le cadre du débat sur la LPHand pour que le canton s'engage – comme le prévoit le plan stratégique en faveur de l'intégration des personnes handicapées – à prendre des mesures pour soutenir la formation professionnelle initiale et continue du personnel spécialisé. La demande a été prise en compte par le Grand Conseil. En vue de la deuxième lecture de la LPHand, la « loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) » doit à présent être modifiée en conséquence, de manière que, outre les prestataires de services dans les domaines des personnes âgées et des aides et soins à domicile, d'autres fournisseurs-euses de prestations sociales puissent être tenu-es de suivre une formation professionnelle initiale et continue.

Soutien aux membres

La « thématique du manque de personnel qualifié » a été systématiquement intégrée dans l'offre de services de SOCIALBERN. Par la manifestation spécialisée « Renforcer l'attractivité des employeurs-euses », l'association a donné aux fournisseurs-euses de prestations des suggestions pour leurs propres mesures. Le sujet a en outre été abordé de manière ciblée dans les « SOCIALBERN News », avec des renvois à des outils, des guides et des documents de sensibilisation au respect des normes.

Pour la seconde fois, les fournisseurs-euses de prestations ont eu l'opportunité de participer à l'étude comparative des salaires réalisée par perinnova à l'échelle intercantonale. 28 entreprises, soit environ 3 fois plus que lors de la première édition, ont saisi l'offre de participation.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 Évolution de l'association orientée vers l'avenir.

Les modifications globales du cadre (changements sociopolitiques tels que les changements d'attitude ou de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées [CDPH-ONU], changements démographiques), nouveaux modèles de gestion et de financement et les appartenances directionnelles, la création d'ARTISET, les nouvelles formes de communication, ...) ainsi que la diversité des membres nécessitent une révision des structures de l'association.

Charte et objectifs stratégiques 2022-2025

Dans la perspective du développement futur de l'association, le comité exécutif a lancé, dès les années précédentes, un vaste processus de stratégie et d'élaboration de lignes directrices. Le projet d'une nouvelle charte a été présenté aux membres lors de l'assemblée générale. Celle-ci a fait l'objet de discussions vives et constructives dans le cadre des ateliers proposés et dans les retours d'information fournis par écrit. Dans l'ensemble, la charte a suscité des réactions positives, raison pour laquelle elle sera soumise sous une forme épurée à l'AG 2023 pour adoption. Au sein des organes de l'association, la nouvelle charte sert d'orientation et d'outil de travail depuis 2022.

Les priorités stratégiques 2022-2025 de l'association ont également été présentées lors de l'assemblée générale. Les quatre objectifs fixés doivent per-

mettre de prendre en compte les processus de changement tout en concentrant les ressources limitées sur des thèmes clés dans les domaines thématiques très variés des branches. Le choix des thèmes et le processus de communication transparent au sein de l'association ont été très bien accueillis.

Évaluation des potentiels d'optimisation

En automne, le comité exécutif a lancé l'analyse des structures de l'association. Le comité exécutif est convaincu que la stratégie consistant à regrouper de manière inchangée les domaines des enfants/jeunes et des adultes au sein de l'association reste pertinente pour l'avenir, malgré les nouvelles compétences divergentes des directions. Les deux domaines bénéficient non seulement de gains de synergie, mais aussi des expériences et des enseignements tirés du travail avec les différents modèles et formes de collaboration des différents organismes de financement des prestations. De plus, l'interface importante entre le domaine enfants/jeunes et celui des adultes peut bénéficier d'une approche globale – ce qui est d'autant plus important compte tenu des différentes compétences cantonales.

Par ailleurs, le comité exécutif a effectué les premiers travaux préparatoires en vue de l'examen des structures des organes de l'association. Ces travaux seront approfondis en 2023, après quoi il sera possible de décider des optimisations possibles et de lancer la mise en œuvre.

En ce qui concerne le système de cotisation des membres, il est évident qu'il faut l'adapter, car il n'est plus en phase avec les changements intervenus dans les offres de prestations. Afin d'exploiter les synergies avec ARTISET, la question doit être abordée en étroite coordination avec le projet déjà lancé chez ARTISET. Les premières discussions concrètes à ce sujet ont débuté à la fin de l'exercice.

AUTRES PRESTATIONS DE L'ASSOCIATION

Communication & relations publiques

Les prises de position sur la LPHand et les recommandations de vote pour les élections au Grand Conseil ont été les points forts du travail de relations publiques. Des échanges variés et intensifs ont en outre eu lieu avec des membres du Grand Conseil.

Par ailleurs, SOCIALBERN a soutenu la cérémonie de fin d'apprentissage de l'OrTra Social du canton de Berne par un sponsoring ainsi que les formations continues organisées par Anthrosocial et Limita sur le service interne de réception des annonces, par une contribution à titre de couverture du déficit.

Assistance juridique

La demande d'assistance juridique pour les membres a augmenté d'environ 15%. Au cours de l'exercice, les membres ont bénéficié de 104 consultations gratuites données par notre juriste associatif, Dr. iur. Hans-Ulrich Zürcher (par membre, au maximum une heure de consultation gratuite par an). Les questions portaient toujours essentiellement sur le droit du travail (et le droit des assurances). Il y a eu également un grand nombre de demandes relatives à la protection des données et en rapport avec les nouveaux modèles

de pilotage et de financement et les changements qu'ils impliquent.

Manifestations

En plus de l'assemblée générale, dix manifestations ont été organisées au cours de l'année sous revue. Huit de ces manifestations ont eu lieu physiquement sur place. Elles ont été bien, voire très bien fréquentées et ont offert, non seulement un grand nombre de nouvelles connaissances professionnelles, mais aussi de bonnes possibilités de réseautage :

- Apéritifs du mardi sur les thèmes
 - « Techniques d'impact dans le cadre de l'encadrement »
 - « L'assistance comme défi éthique - questions d'attitude dans le contexte institutionnel »
 - « Pédagogie des médias - à la limite du droit pénal »
 - « Let's talk about... - Sexualité dans l'institution : de la prévention à l'assistance sexuelle active »
- Évènement d'information et de formation continue de la FaKo WOT : « Impact de la participation – Mesure de l'impact dans les institutions sociales »
- Évènement à thème « Qu'est-ce qui fait l'attractivité d'un employeur ? Et comment réussir la mise en œuvre dans l'entreprise ? »
- Réunion des directeurs et directrices d'école 2022 de la FaKo HPS : « L'école et la transformation numérique : soutien aux écoles de pédagogie curative »
- Évènement des organes responsables : « Comment trouver des membres adéquats pour le comité exécutif ? »

De plus, deux évènements du petitFORUM ont à nouveau pu être organisés. Le « petitFORUM » est un échange en ligne entre un maximum de 12 personnes et offre une plate-forme facilement accessible pour discuter et développer des thèmes professionnels et de gestion. Les directions d'institutions peuvent facilement intégrer des questions issues de leur quotidien professionnel dans un large échange d'idées et d'expériences avec d'autres membres, de manière à en faire profiter tous les participant-es. Les deux évènements du petitFORUM ont été organisés sur les thèmes suivants :

- « Accompagnement dans les réseaux sociaux – tout va bien ? » (Utilisation des médias en ligne)
- « Assurer un bon accompagnement pendant la nuit » (Organisation de la veille de nuit)

Portail d'emplois

La notoriété du portail d'emplois en ligne, à l'adresse <https://www.social-bern.ch/fr/portail-emploi>, a pu être renforcée grâce à des efforts de communication accrus, et le nombre de postes mis au concours a considérablement augmenté par rapport à l'année précédente. La publication en ligne d'offres d'emploi est gratuite pour les membres.

COMITÉS & REPRÉSENTATIONS

COMITÉS DE L'ASSOCIATION

Comité exécutif

Après 10 ans d'activité au sein du comité exécutif, Christa Marti / Aarhus a dû quitter son poste de membre du comité exécutif et de présidente de la commission spécialisée enfants/jeunes avec handicap sensoriel, mental et physique (« FaKo SIGK ») à l'été 2022. Un·e remplaçant·e définitif·ve n'a malheureusement pas pu être trouvé·e. Par bonheur, Barbara Forrer / Foyer scolaire spécialisé Mätteli s'est déclarée prête à assurer la succession par intérim jusqu'à l'AG 2023.

Le comité exécutif s'est réuni lors de sept séances ordinaires et d'une retraite supplémentaire et a traité les tâches de manière constructive et ciblée. Par ailleurs, les membres du comité exécutif se sont impliqués dans des tâches de représentation ainsi que dans un grand nombre de réunions et de projets avec l'administration cantonale et des associations faïtières et partenaires. Cette année, les séances régulières d'échange avec l'administration cantonale dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ont pu être établies et se sont révélées très précieuses pour la collaboration.

L'élaboration des bases stratégiques s'est poursuivie avec succès. Les travaux sur la nouvelle charte ont pu être achevés au terme du processus de consultation réussi. La charte sera présentée pour adoption à l'AG 2023. Les objectifs stratégiques 2022-2025 élaborés en 2021/2022 et présentés lors de l'AG 2022 constituent une bonne base pour la poursuite du travail de l'association, notamment pour le développement stratégique de l'association conformément à l'objectif stratégique 4. Sur le plan du contenu, l'accent a été mis au cours de l'exercice, comme on pouvait s'y attendre, sur les nouveaux modèles de pilotage et de financement du canton (cf. objectif 1).

Secrétariat général

En 2022 aussi, le secrétariat, avec ses trois collaborateurs·trices qui se partagent un taux d'occupation de 200 pour cent, a été fortement sollicité en tant que plaque tournante, notamment pour les travaux relatifs aux nouveaux modèles de pilotage et de financement du canton. Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, l'accent a été mis sur l'accompagnement de l'introduction des nouveaux modèles. Un monitoring systématique permet de collecter les défis et les questions relatifs en rapport avec les thèmes principaux et de les transmettre aux organes pertinents de l'association et de l'administration cantonale. Dans le domaine des adultes, l'accent a été mis sur les processus politiques autour de l'introduction de la LPHand ainsi que sur les travaux préparatoires correspondants. En ce qui concerne la

« thématique du manque de personnel qualifié » (objectif stratégique 2), de gros efforts ont été investis dans le travail de fond et la coordination avec les partenaires d'échange concernés. Ces thèmes et d'autres sujets d'actualité de la branche ont également fait l'objet de manifestations et de réponses à des demandes individuelles de renseignements. La stabilité du personnel de l'équipe du secrétariat général depuis plusieurs années et – corrélativement – le vaste savoir-faire et le réseau de relations bien rodé s'avèrent précieux à cet égard.

En raison des nombreux changements au sein du comité exécutif, des commissions spécialisées et des représentant·es de l'association, la mise en place des processus correspondants et l'introduction des nouvelles personnes dans leurs fonctions ont également constitué une tâche importante.

Commissions spécialisées

Les trois commissions spécialisées dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les deux commissions spécialisées dans le domaine des adultes constituent un élément important de la structure organisationnelle de SOCIALBERN. Dans les commissions spécialisées sont représentées au total environ 45 institutions qui, dans leurs organes respectifs, couvrent le mieux possible le paysage institutionnel et apportent leurs expériences et leurs évaluations pour permettre de trouver des solutions bénéficiant d'une large assise.

Les cinq commissions spécialisées se sont réunies respectivement trois à quatre fois en 2022. Les principaux thèmes et projets en cours dans les domaines concernés ont été traités lors des réunions. Cette année, l'accent a été mis sur les nouveaux modèles de pilotage et de financement. En dehors des réunions, les membres des commissions spécialisées ont régulièrement été sollicités pour des questions d'actualité et des consultations. De plus, des membres des commissions spécialisées ont régulièrement participé à des groupes de projet et de travail du canton et des associations faitières nationales. Grâce à la conduite des commissions spécialisées par des membres du comité exécutif et à la collaboration du secrétariat général dans les commissions spécialisées, un flux d'informations direct est garanti au sein de l'association.

RÉSEAU & REPRÉSENTATION

Une partie importante du travail de l'Association constitue l'établissement de réseau avec les autorités et les organisations aux fins de lobbying et de façonnage et de consolidation de la circulation des informations. Au cours de l'exercice, SOCIALBERN a été représentée dans les lieux suivants :

SERVICES ADMINISTRATIFS	DSSI, OIAS	<ul style="list-style-type: none"> • Table ronde OIAS-SOCIALBERN • Groupe d'accompagnement du projet « plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap » (Modèle bernois) • Groupes spécialisés IHP • Diverses séances de travail
	DIJ, OM	<ul style="list-style-type: none"> • Table ronde OM-SOCIALBERN • Comité de planification cantonal de l'offre en matière de Ppep • Diverses séances de travail

	INC, OECO	<ul style="list-style-type: none"> • Table ronde OECO-SOCIALBERN • Groupes de travail en matière de Plateformes électroniques, évaluation, matériel pédagogique et outils de mise en œuvre • Diverses séances de travail
ASSOCIATIONS	ARTISET (INSOS & YOVITA)	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée des délégués d'ARTISET • Conférences de branches de YOVITA & INSOS • Conseil de branche d'INSOS
	Anthrosocial (précédemment : vahs/uria)	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat
	OrTra social, Ct. de Berne (OdA Soziales)	<ul style="list-style-type: none"> • Comité exécutif • Affiliation • Diverses séances de travail
AUTRES	BFF Berne	<ul style="list-style-type: none"> • Commissions spécialisées «Sozialpädagogik HF / Kindheitspädagogik HF» & «Grundbildung Betreuung EFZ»
	Institut «IWD» de la PH Berne	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail « Offres de formation continue pour des enseignants de la pédagogie spécialisée »
	Office bernois de médiation	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil de fondation Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes
	IG Dialog	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'intérêt/plate-forme commune avec Insieme Ct. de Berne

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31.12.2022

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
ACTIFS		
Actif circulant	433'399.23	414'909.62
Caisse, comptes bancaires	423'230.23	404'988.57
Créances résultant de livraison et de prestations	2'398.80	1'887.45
Autres créances à court terme	0.00	0.00
Stocks	0.00	0.00
Comptes de régularisation actifs	7'770.20	8'033.60
Actif immobilisé	2'516.00	1'328.00
Immobilisations corporelles	2'516.00	1'328.00
Total des actifs	435'915.23	416'237.62
PASSIFS		
Capitaux de tiers	51'299.30	68'153.55
<i>Capitaux de tiers à court terme</i>	51'343.90	68'153.55
Comptes de régularisation passifs	11'817.00	23'626.65
Provisions à court terme	39'526.90	44'526.90
<i>Capitaux de tiers à long terme</i>	0.00	0.00
Capital de l'organisation	384'615.93	348'084.07
Capital de l'organisation 01.01.	348'084.07	320'143.78
Résultat annuel	36'487.26	27'940.29
Total des passifs	435'915.23	416'237.62

COMPTES ANNUELS 2022

	2022		2021
	Comptes	Budget	Comptes
	CHF	CHF	CHF
RECETTES			
Cotisations des membres	471'430.70	440'000.00	463'214.44
Événements / offres de formation continue	18'165.00	31'000.00	16'580.00
Prestations / projets	350.00	500.00	300.00
Recettes financières	164.90	0.00	39.70
Autres recettes	1'883.95	0.00	0.00
Total des recettes	491'994.55	471'500.00	480'134.14
CHARGES			
Charges de personnel	315'132.35	316'000.00	310'247.90
Indemnités Comité exécutif	27'000.00	27'000.00	26'900.00
Organes de l'association	14'125.25	14'100.00	8'659.55
Honoraires / projets / contributions	19'554.68	27'000.00	23'824.01
Entretien / location équipement de bureau	4'703.70	4'500.00	4'795.00
Amortissements	2'586.00	1'000.00	3'562.00
Charges des locaux / loyer	31'917.60	32'000.00	31'917.64
Prestations	14'733.90	16'000.00	17'159.40
Événements / offres de formation continue	14'478.60	28'800.00	9'850.70
Charges administratives	8'057.61	10'000.00	8'741.00
Charges financières	115.20	200.00	193.75
Autres charges d'exploitation	3'102.40	2'500.00	1'342.90
Provisions infrastructure de TI secrétariat général	0.00	0.00	5'000.00
Total des recettes	455'507.29	479'100.00	452'193.85
RÉCAPITULATION			
Total des recettes	491'994.55	471'500.00	480'134.14
./. Total des charges	455'507.29	479'100.00	452'193.85
RÉSULTAT ANNUEL	36'487.26	-7'600.00	27'940.29

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1) BASE JURIDIQUE

L'association existant sous le nom « SOCIALBERN » est une association au sens des art. 60 ss. du Code civil suisse. Le siège de l'association est situé à la Freiburgstrasse 255 à 3018 Berne.

2) EXONÉRATION FISCALE

Conformément à la décision de l'administration des contributions du canton de Berne du 09.06.2017, « SOCIALBERN » est libérée de l'assujettissement du fait de son utilité publique.

3) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de « SOCIALBERN » ont été établis sur la base des prescriptions comptables suisses selon l'art. 957 ss. du Code des obligations.

4) NOMBRES DE COLLABORATEURS

Le nombre d'emplois à temps plein ne dépasse pas 10 collaborateurs en moyenne annuelle au cours de l'année considérée.

5) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements en immobilisations corporelles mobiles sont généralement amortis linéairement sur 3 ans.

6) PROVISIONS À COURT TERME

Provisions au 01.01.2022 :	nouveau logiciel de gestion des membres	CHF	14'526.90
	relations publiques / lobby politique	CHF	25'000.00
	contribution au capital de la fondation meinplatz.ch	CHF	5'000.00
	Total	CHF	44'526.90
Dissolution des provisions :	contribution au capital de la fondation meinplatz.ch	CHF	-5'000.00
Provisions au 31.12.2022 :		CHF	39'526.90

Report de provision : «Nouveau logiciel de gestion des membres» et «Relations publiques / Lobby politique»:

Les projets n'ont pas pu être réalisés en raison d'autres priorités plus élevées et de l'évaluation des ressources correspondantes. En ce qui concerne le projet « Nouveau logiciel de gestion des membres », une clarification supplémentaire est nécessaire quant à la faisabilité et aux gains de synergie possibles dans le cadre d'une solution commune avec ARTISET.

Dissolution de la provision « Contribution au capital de la fondation meinplatz.ch (maplace.ch) »

Cette contribution au capital de la fondation nouvellement créée « meinplatz.ch » (maplace.ch), conformément à la décision prise par le comité exécutif en 2021, est arrivée à échéance en 2022. La DSSI a assuré l'introduction de la plate-forme dans le canton de Berne ainsi que le financement de l'exploitation courante, et la contribution a été versée à la fondation meinplatz.ch.

RAPPORT DE RÉVISION



Im Vertrauen.

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de l'association SOCIALBERN, Berne**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de SOCIALBERN pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

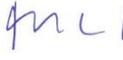
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bommer + Partner Treuhand

Digital unterschrieben
von Markus Riesen
(Qualified Signature)
Datum: 2023.02.17
10:11:28 +01'00'



Markus Riesen
expert-réviseur agréé
réviseur responsable

Digital unterschrieben
von Annemarie
Wüthrich (Qualified
Signature)
Datum: 2023.02.17
10:10:24 +01'00'



Annemarie Wüthrich
experte-révisseuse agréée

Berne, le 17. février 2023 mr

Annexe:
Comptes annuels 2022
- bilan au 31. décembre 2022
- compte de résultat 2022
- annexe

Bommer + Partner Treuhand | Schosshaldenstrasse 85, Postfach, 3000 Bern 1 | +41 31 307 11 11 | bommer-partner.ch

COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont pu être clôturés avec un excédent de CHF 36'487.26, qui sera versé au capital propre. D'une part, les recettes ont été plus élevées que celles prévues au budget et, d'autre part, les dépenses ont pu être maintenues en dessous de la valeur budgétée.

L'excédent est principalement dû aux recettes provenant des cotisations des membres, qui ont dépassé d'environ CHF 31'000 le montant budgété. La suppression de l'enseignement spécialisé intégré n'a pas (encore ?) entraîné la baisse attendue des contributions. D'autres facteurs sont l'acquisition de membres supplémentaires et l'annonce d'un plus grand nombre de places par certains membres existants.

Parallèlement, les dépenses ont été moins élevées que prévu. En particulier, les dépenses pour les manifestations, les projets et les honoraires ont été inférieures au budget. Mais le résultat reflète également une gestion économe des ressources et une demande modérée de remboursement de frais de la part des membres des organes de l'association.

Au cours de l'exercice, les provisions constituées l'année précédente pour la contribution au capital de la fondation maplace.ch nouvellement créée ont été versées à hauteur de CHF 5'000. Maplace.ch est une plate-forme intercantonale pour les offres de structure de jour, de logement ou de travail pour les personnes en situation de handicap. Entre-temps, la plateforme est présente dans 14 cantons. Avec l'introduction de maplace.ch dans le canton de Berne au 01.11.2022, SOCIALBERN a participé au capital de la fondation, comme cela avait été décidé l'année précédente. Les provisions pour l'optimisation des activités de relations publiques/représentation d'intérêts ainsi que pour le logiciel prévu pour la gestion des membres n'ont pas encore été utilisées en raison de l'accent accru mis sur les objectifs stratégiques 1 et 3 ainsi que du fait des changements intervenus au sein du personnel dans les organes de l'association et de la forte sollicitation des ressources humaines.

Malgré des taux de cotisation inchangés depuis 2009, la situation financière de l'association peut être qualifiée de bonne. Les réserves apportent une certaine sécurité en cas d'éventuels changements dans le paysage des fournisseurs-euses de prestations, notamment en raison des nouveaux modèles de financement et de pilotage, mais aussi pour atténuer les éventuelles conséquences indésirables d'une future adaptation du système de cotisation.

ANNEXE 1: COMITÉS COLLABORATEURS

COMITÉ EXÉCUTIF

Therese Zbinden	Stiftung Salome Brunner, Wabern	Présidente
Kathrin Wanner	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Membre (Vice-présidente)
Johanna Dürst-Lindt	HPS Bern, Berne	Membre
Barbara Forrer	Sonderschulheim Mätteli, Münchenbuchsee	Membre a.i. (depuis 01.07.2022)
Markus Gerber	Heilsarmee Buchseegut, Köniz	Membre
Urs Klingelhöfer	Kinderheimat Tabor, Aeschi	Membre
Christa Marti	Stiftung Aarhus, Gümligen	Membre (jusqu'au 30.06.2022)
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur (consultative)

COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Commission spécialisée enfants / jeunes avec dysfonction sociale («FaKo SOHI»)

Urs Klingelhöfer	Kinderheimat Tabor, Aeschi	Président
Urs Anliker	Schulheim Schloss Erlach, Erlach	Membre
Olaf Backes	Kinder- und Jugendheim Maiezyt, Wabern	Membre
Stephan Bernath	Aeschbacherhuus, Münsingen	Membre
Peter Gnägi	spib (HPLG Fähre, Berne)	Membre
Sascha Jufer	Kantonale BEObachtungsstation, Bolligen	Membre
Eliane Michel	Kantonales Jugendheim Lory, Münsingen	Membre
Christa Quick	Familiensupport Bern-West, Berne	Membre
Ruedi Trachsel	Stiftung Passaggio, Lützelflüh	Membre
Pierre-Yves Wenger	PerspectivPlus, Biel	Membre (depuis 24.02.2022)
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur

Commission spécialisée enfants/jeunes avec handicap sensoriel, mental & physique («FaKo SIGK»)

Barbara Forrer	Sonderschulheim Mätteli, Münchenbuchsee	Membre / présidente a.i. (depuis 01.07.2022)
Christa Marti	Stiftung Aarhus, Gümligen	Présidente (jusqu'au 30.06.2022)
Giovanna Battagliero	Stiftung Rossfeld, Berne	Membre (depuis 24.02.2022)
Jacqueline Birbaum	C.D.N de la fondation Wildermeth, Bienne	Membre
Carmelina Castellino	Blindenschule Zollikofen, Zollikofen	Membre
Manuela Dalle Carbonare	Nathalie Stiftung, Gümligen	Membre
Andreas Gyger	Schulheim Sunneschyn, Steffisburg	Membre
Christine Hegg	Stiftung Sunneschyn, Meiringen	Membre (jusqu'au 31.12.2022)
Silvia Jäger	Päd. Zentrum für Hören & Sprache HSM, Münchenbuchsee	Membre (jusqu'au 11.05.2022)
Rolf Käser	Stiftung Lerchenbühl, Berthoud	Membre
Martin Nobs	Stiftung Aarhus, Gümligen	Membre (depuis 08.12.2022)
Mirjam Oetterli	Weissenheim Bern, Berne	Membre
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Assesseure
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur

Commission enfants / jeunes, spécialisée écoles de pédagogie curative («FaKo HPS»)

Johanna Dürst-Lindt	HPS Bern, Berne	Présidente
Beatrice Amsler	Christophorus Schule Bern, Bolligen	Membre
Martin Bertschi	HPS Region Thun, Steffisburg	Membre
Rolf-Christian Daum	Heilpädagogische Schule Lyss, Lyss	Membre
Dieter Grenacher	Heilpädagogische Schule Oberaargau, Langenthal	Membre
Patrik Lischer	Ecole de pédagogie curative (EPC), Bienne	Membre
David Sieger	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Assesseuse
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur

Commission spécialisée adultes, production et mesures de réinsertion («FaKo PEM»)

Kathrin Wanner	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Présidente
Thomas Harnisch	GEWA, Zollikofen	Membre (depuis 28.04.2022)
Alfred Marti	Stiftung Bächtelen, Wabern	Membre
Christoph Matter	Band-Genossenschaft, Berne	Membre (depuis 18.08.2022)
Olivier Paratte	l'étrive, Atelier socio-professionnel, Bienne	Membre (depuis 28.04.2022)
Samuel Schmid	GEWA, Zollikofen	Membre (jusqu'au 27.04.2022)
Stephan Weber	Stiftung WBM, Madiswil	Membre
Adrian Zmoos	Seeburg, Interlaken	Membre
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Assesseuse
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur

Commission spécialisée adultes, foyers et accueils de jour («FaKo WOT»)

Markus Gerber	Heilsarmee Buchseegut, Köniz	Président
Yann Burri	L'Envol, Tramelan	Membre (depuis 01.02.2022)
Claus Detreköy	Stiftung Tannacker, Moosseedorf	Membre
Ueli Käser	Stiftung WOHN für Wohnen, Spiez	Membre (jusqu'au 30.08.2022)
Thomas Kiener	Calendula, Herzogenbuchsee	Membre
Regula Meier	Bergquelle, Zweisimmen	Membre (depuis 08.12.2022)
Rainer Menzel	Stiftung Humanus-Haus, Rubigen	Membre
Vinzenz Miescher	Stiftung Bernaville, Schwarzenburg	Membre
Barbara Petrig	spib (Projet d'intégration « Chante Merle », La Neuveville)	Membre
Christian Rohrbach	Armée de Salut, Headquarters, Bern	Membre (jusqu'au 30.08.2022)
Urs Schmitt	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre
Roland Wyss	Wohn- und Werkheim Worben, Worben	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	80%
Elisabeth Loosli	Collaboratrice commerciale	50%
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée (lic. rer. pol.)	70%

ANNEXE 2: CHIFFRES CLÉS

NOMBRE DE MEMBRES / INSTITUTIONS

Nombre d'institutions représentées*

	2022	2021	
total :	223	225	-2
dont :			
<i>Institutions du canton de Berne :</i>	220	222	-2
<i>Institutions hors canton :</i>	3	3	0

Nombre de membre*

	2022	2021	
membres total :	190	189	+1
dont :			
<i>Institutions :</i>	180	179	+1
<i>Membres collectifs :</i>	1	1	0 [spib avec ses 43 membres (-3)]
<i>Membres passifs (personnes individuelles) :</i>	9	9	0

Nouveaux membres

nom	lieu	principaux domaines d'activité
Le Passage	2606 Corgémont	Foyer scolaire pour enfants et jeunes ayant des besoins particuliers d'encouragement et de protection.
Stiftung Bruuchbar	3303 Jegenstorf	Entreprise sociale ayant pour objectif l'insertion de personnes souffrant de limitations diverses via le « marché du travail 1.2 ».
Klick+	3110 Münsingen	Soutien temporaire et individuellement adapté dans les domaines du logement, du travail, de l'insertion professionnelle, de la formation et de l'activité physique pour les jeunes adultes avec des problèmes psychiques et/ou psychosociaux.
La Clairière	2532 Magglingen	Foyer scolaire pour enfants et jeunes ayant des besoins particuliers d'encouragement et de protection.
Prima Familia	3007 Berne	Organisation spécialisée dans la pédagogie sociale et la sociothérapie avec des offres de prestations résidentielles et ambulatoires dans les domaines enfants et adolescents ainsi que parents/enfants.

*) Les nouvelles entrées pendant l'exercice ainsi que les sorties au 31.12.2021 sont prises en compte.

Mutations / regroupements de membres (institutions)

nom	lieu	principaux domaines d'activité
inklusia	3360 Herzogenbuchsee / 3368 Bleienbach	Fusion des deux membres actuels Calendula et Wohnheim im Dorf.

Démissions des membres (Institutions)

nom	lieu	principaux domaines d'activité
ALG Mühlirad	3427 Utzenstorf	Fermeture de l'établissement (logement et occupation pour adultes en situation de handicap)
L'accord d'âge	2735 Malleray	Fermeture de l'établissement (foyer pour enfants/jeunes).
Fürsorgeverein Bethdesa (Epileptologische Langzeitpflege Bethesda)	3233 Tschugg	Réorganisation ; la partie de l'exploitation consacrée aux soins résidentiels et de longue durée a été cédée à la société Wohn- und Pflegeheim Utzigen Betriebs AG.

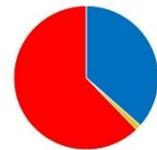
Vous trouverez un aperçu de nos membres sur notre site web à l'adresse <https://www.socialbern.ch/fr/membres-et-partenaires/membres>

NOMBRE DE PLACES DANS LES INSTITUTIONS *

Nombre de places dans les institutions

	Domaine enfance / jeunesse	Domaine parents / enfants	Domaine des adultes	Total	
places résidentielles ¹	1'293	84	3'525	4'902	51.5%
places ambulatoires ¹	2'187	30	2'397	4'614	48.5%
total	3'480 36.6%	114 1.2%	5'922 62.2%	9'516 100.0%	

Ratio nombre de places total

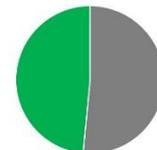


■ Domaine des adultes
■ Domaine parents / enfants
■ Domaine enfance / jeunesse

Ratio places résidentielles / ambulatoire¹

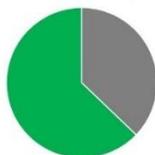
	Domaine enfance / jeunesse	Domaine parents / enfants	Domaine des adultes	En tout
places résidentielles ¹	37.2%	73.7%	59.5%	51.5%
places ambulatoires ¹	62.8%	26.3%	40.5%	48.5%

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ total :



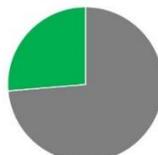
■ pl. ambulatoires
■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine enfance / jeunesse



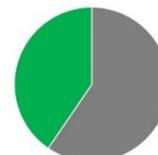
■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine parents / enfants



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine des adultes :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

*) : sans membres spib ; sans « places classiques » dans les établissements médico-sociaux

¹) : places résidentielles : jour et nuit / places ambulatoires : jour ou nuit

SOCIALBERN

Verband sozialer Institutionen Kanton Bern
Association Bernoise des Institutions Sociales

Secrétariat général

Freiburgstr. 255

3018 Berne

Tél. 031 550 15 95

info@socialbern.ch, www.socialbern.ch

SOCIALBERN est une association cantonale des associations professionnelles nationales **INNS-TOSS** et **YOUWITA** et ainsi que **ARTISET**, la fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien.